

Orientations *régionales* **forestières**

T.2 – Annexe



Photo Montgolfier

Bilan des premières ORF

BILAN DES 1ères O. R. F. (1988 - 1997)

AXE	OBJECTIFS	MOYENS PROPOSES	REALISATION	EVOLUTION RECENTE	CAUSES	(LES OUBLIS)
I - DES PREOCCUPATIONS COMMUNES A TOUS						
1 - Protection : "une forêt gérée est une forêt protégée"	- rendre la forêt moins sensible à l'incendie - valoriser les bois en soutenant les entreprises de la filière	utiliser crédits DFCI à : - desserte des massifs - op. sylvicoles (plantation, éclaircie ou élagage) - redéploiement crédits DFCI (Etat ou Conseil Régional) - assouplissement des critères d'aides de fonds spécifiques F. F. N. ou F. D. E. S. (P. O. A.)	sans objet : création du C. F. M. id Mise en place aides état (ADIBOIS) et Conseil Régional			- appuis techniques - études diverses
2 - Motiver les propriétaires privés à la gestion de leurs forêts	- information, motivation et organisation des propriétaires en augmentant les moyens du C R P F. (2 ingénieurs, 4 techniciens, dont trois techniciens de mobilisation récemment recrutés)	- (rappel 9ème plan) : recrutement de 5 ingénieurs et 21 techniciens (8MF/an) - avantages fiscaux pour investissements peu ou pas productifs	réalisé en partie via l' Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers et l' aide du Conseil Régional : 7 techniciens embauchés, 3 administratifs embauchés.	Arrêt du soutien financier Licenciement du personnel	Critères d'éligibilité des aides du Conseil Régional.	Coopération
3 - Adapter la formation et la recherche aux spécificités régionales	- développer la prise en compte des problèmes méditerranéens au niveau des programmes de recherches nationaux, - augmenter les moyens des organismes régionaux de recherche et de formation.	- typologie des stations - production de plants - sylviculture des essences locales (Pin d'Alep, Pin pignon, chêne pubescent) - sylviculture des essences introduites (cèdre, pin noir) - introduction de sapins méditerranéens - protection phytosanitaire - technologie des bois locaux et du liège	- très engagée - études CEMAGREF abouties - en cours, à poursuivre			
4 - Intégrer la forêt dans l'aménagement du territoire	- prohiber la construction isolée en forêt - éviter l'urbanisation des terres libérées par l'agriculteur		non peu d'études réalisées (hors champ d'application des O. R. F.)	Etude C. T. B. A. sur pin sylvestre.	Trop onéreux en forêt	Fonction d'accueil

BILAN DES 1ères O. R. F. (1988 - 1997)

AXE	OBJECTIFS	MOYENS PROPOSES	REALISATION	EVOLUTION RECENTE	CAUSES	(LES OUBLIS)
II - SYLVICULTURE ET PRODUCTION FORESTIERE 1 -Améliorer la production en quantité et qualité	- gérer les peuplements existants	<i>Etage méditerranéen.</i> • Chêne pubescent et chêne vert - introduction de résineux - maintien du taillis (stations riches) - enrichissement en feuillus précieux • Chêne liège : conserver le capital de production • Châtaignier : remise en production • Pin d'Alep : pratiquer une sylviculture active • Pin maritime : poursuivre essai sur provenances résistantes • Pin pignon : développer son utilisation <i>Etage supraméditerranéen</i> • Stations moyennes : sylviculture "brutale" (chêne pubescent, pin sylvestre, pin noir) • Stations médiocres : intervention minimum - structures irrégulières, éventuellement introduction locale de cèdre ou sapins méditerranéens Meilleures stations : gestion extensive d'essences diverses	En partie (Ass. Syndicale) partiel Etude I. N. R. A. non	Prédéveloppement (C.R.P.F. et O.N.F.)		

AXE	OBJECTIFS	MOYENS PROPOSES	REALISATION	EVOLUTION RECENTE	CAUSES	(LES OUBLIS)
II - SYLVICULTURE ET PRODUCTION FORESTIERE (suite) - Améliorer la production en quantité et qualité (suite)	- Reboisements : choisir les sites et les essences - Instaurer un programme prospectif de reboisement. - Mieux planifier les marchés de reboisement	<i>Etage montagnard :</i> • Hêtre (plusieurs options) • Pin sylvestre substitution par autres essences ou meilleure provenance • Sapin : extension, avec sylviculture progressive • Mélèze : maintenir dans les zones travaillables en futaie régulière • Transformation de peuplements existants (taillis, peuplements de pins sylvestre) • boisement de terres agricoles : - culture de feuillus précieux (noyer, merisier) ou de résineux de qualité - ligniculture (bois de trituration) 2 à 3 % des reboisements ordinaires.	 Non Non Non		 Pas de commande Trop complexe Décroissance trop forte	 Recherche et développement : Réseau sylvipaca

BILAN DES O. R. F. (1988 - 1997)

AXE	OBJECTIFS	MOYENS PROPOSES	REALISATION	EVOLUTION RECENTE	CAUSES	(LES OUBLIS)
III - FILIERE - BOIS						
1 - Scieries	- Assurer les débouchés des sciages régionaux	- Créer une unité de seconde transformation des sciages régionaux pour indirectement : - Moderniser et adapter les scieries locales - Mettre en place des sociétés d'approvisionnement livrant des grumes triées et écorcées - Revaloriser les délinures - Aider au financement du stockage des grumes (encourager la mise en place de parcs de conditionnement)	Non en grande partie - Création Société VALORBOIS dans les Alpes-Maritimes Non 2 parcs dans le 05 : - EYGLIERS - VEYNES	Poursuite	(initiative des chefs d'entreprise)	Formation du personnel
2 - Industrie de la pâte	Recentrer l'approvisionnement sur : • sous-produits de scieries écorcés • petit bois d'éclaircie	- Développer l'écorçage - Encourager, par des aides publiques, les propriétaires aux travaux d'éclaircie	- ADDER dans 04 - AFAB dans 05 - SEMADER (Aides du Conseil Régional)			
3 - Desserte des massifs	Pallier l'insuffisance de la desserte, due notamment aux limitations de tonnage	- Tendre à regrouper les exploitations dans le temps et l'espace - S'efforcer de réduire les limitations de tonnage - Augmenter le prélèvement lors des coupes	non en partie	Programme Compétitivité +	Réglementations départementales	
4 - Exploitation	- Réduire les coûts	- Développer l'exploitation systématique (par bandes ou par lignes) - Développer les contrats d'approvisionnement	en partie peu			

BILAN DES 1ères O. R. F. (1988 - 1997)

AXE	OBJECTIFS	MOYENS PROPOSES	REALISATION	EVOLUTION RECENTE	CAUSES	(LES OUBLIS)
FILIERE BOIS (suite)						
5 - Filière liège	- réanimer la filière	- Continuer le levage	Oui			
6 - Productions annexes	- aider la rénovation des châtaigneraies - rétablir l'aide à la plantation des chênes truffiers	- Favoriser la création : • d'une machine à trier les châtaignes • d'une entreprise de transformation	Non			
7 - Formation et emploi	- réduire le travail non déclaré - aider la structuration des entreprises	- encourager l'embauche de jeunes diplômés (exemption ou compensation de charges sociales)	En bonne partie Chambre syndicale (financement PDR)	Arrêt	Autofinancement PDR 10% + charges non éligibles	
8 - Les aides publiques	- adapter les aides de l'Etat	- aides systématiques (plafonnées à 200 KF) en contrepartie d'un engagement de mise en marché supplémentaire (de bois ou de sciage)	non			

AXE	OBJECTIFS	MOYENS PROPOSES	REALISATION	EVOLUTION RECENTE	CAUSES	(LES OUBLIS)
IV - PROTECTION DES FORETS CONTRE L'INCENDIE						
1 - Réglementation :						
- débroussaillage en bordure des voies ouvertes au public	- subventionner les communes	- interdire la circulation estivale et classer la voirie correspondante en "voies spécialisées"	Non		Réalisation difficile	
- coupures débroussaillées	- les subventionner (Etat, Région, Département)	- contrats d'entretien (avec les SIVOM, les communes ou les groupements de propriétaires)	Convention Région/Conseil Général (Var, Vaucluse)			
- servitude de passage des voies de D. F. C. I.	- officialiser cette servitude	- inscription au bureau des hypothèques	Très faible	Non	Procédure lourde	
2 - Information du public	- mieux cibler les messages "grand public"	- définir public visé, message, moyens - privilégier les jeunes (renforcer les missions éducatives) et touristes		Niveau départemental		
	- y ajouter les résidents	- encourager les comités de défense des forêts - sensibiliser les propriétaires via le CRPF	- Oui (aides Région et Départements) - Oui (aide CFM)	Opération "à l'école de la forêt"		
3 - Surveillance	- détection des fumées	- maîtriser ou renforcer des vigies fixes		Essais caméras (traitement d'image)		
	- guet terrestre	- renforcement du guet armé : passer de 100 à 200 patrouilles (véhicules 500 l) - armement par des volontaires (CCFF) ou des vacataires - remplacement des FSIRAN partant par des ouvriers forestiers (encadrement O. N. F.) - jours à risques : renforcement par des bénévoles	Partiel (ouvriers forestiers) Partiel (forestiers-sapeurs du Var)	Financement CFM Statu quo		

/a6/NINGRE/ORF/ORF97884.DOC

AXE	OBJECTIFS	MOYENS PROPOSES	REALISATION	EVOLUTION RECENTE	CAUSES	(LES OUBLIS)
IV - PROTECTION DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (suite)						
4 - Equipements	- points d'eau	- petites citernes (10 à 20 m3) multiusages le long des chemins (1 pour 400 ha) - grosses citernes sur les pare-feu stratégiques		Normalisation DPFM	Eviter la prolifération désordonnée	
	- voies de DFCI	- 2 km pour 100 ha				
	- débroussaillage - création	- cloisonnement hiérarchisé à prévoir dans les PIDAF - mise au point d'engins performants : poursuites des opérations pilotes	Non			
	- entretien	- mécanique : subventionner l'acquisition du matériel - pastoral - développer la transhumance inverse - rémunérer les éleveurs - chimique : développer l'information - feu contrôlé d'hiver : sortir du domaine expérimental	Non Oui Actions agrienviromementales Peu utilisé Progrès sensibles			
5 - aires d'hélicoptères	- 2 à 3 par massif, ou usage des citernes					
6 - cartographie	- harmonisation - mise à jour régulière par moyens informatiques			S.I.G. en cours de mise au point		
7 - lutte	- mise en place des bombardiers d'eau dès le 1er juin - formation à l'emploi du contre-feu - renforcement de la coopération pompiers-forestiers	Ecole de Valabre	(hors ORF) non oui		Crainces des mises en cause pénales et civiles Etude en commun PIDAF, SDAFI etc...	

BILAN DES 1ères O. R. F. (1988 - 1997)

AXE	OBJECTIFS	MOYENS PROPOSES	REALISATION	EVOLUTION RECENTE	CAUSES	(LES OUBLIS)
V - FORET DE MONTAGNE						
1 - Lutter contre la désertification	- developper la filière bois	- prise en charge partielle des travaux d'amélioration - augmentation des crédits affectés à la desserte et à l'élimination des goullets d'étranglement - aide au regroupement de communes - possibilité pour les entreprises de cumuler prêt du FFN et subvention du FIDAR (devenu FNADT)	En partie (programme PDZR et PDR)			
	- developper tourisme et chasse	(pour mémoire : hors O. R. F.)				
- Poursuite des actions de RTM	- adapter les actions	(recommandations techniques)				
	- poursuivre l'évolution du rôle de l' Etat	- localisation du risque - financement des actions techniques exécutées par les collectivités.	En bonne partie Oui (financement Europe, Région)	PPR		

NOR | R | 00 | 01490 | A |

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

ARRETE PORTANT APPROBATION
DES ORIENTATIONS REGIONALES FORESTIERES

NOR

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

VU l'article L-101 du Code Forestier ;

VU la proposition de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

VU l'avis du conseil régional en date du 18 février 2000 ;

SUR proposition du directeur de l'espace rural et de la forêt,

A R R E T E

ARTICLE 1er - Les orientations régionales forestières de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont approuvées ¹.

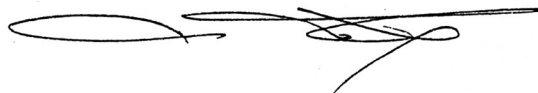
ARTICLE 2 - Ces orientations peuvent être modifiées par voie d'avenant sur propositions de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers, accompagnées de l'avis du conseil régional.

ARTICLE 3 - Le directeur de l'espace rural et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le

30 JUIN 2000

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur de l'Espace Rural et de la Forêt



Pierre-Eric ROSENBERG

¹ Ces orientations forestières régionales peuvent être consultées au Ministère de l'agriculture et de la pêche, à la Direction de l'espace rural et de la forêt, sous-direction de la forêt.



DELIBERATION N° 00-49

18 FEVRIER 2000

AGRICULTURE - FORET

Orientations régionales forestières
Avis du Conseil régional

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code forestier ;

VU l'avis de la commission "Agriculture - Forêts - Mer 1" réunie le 1er décembre 1999 ;

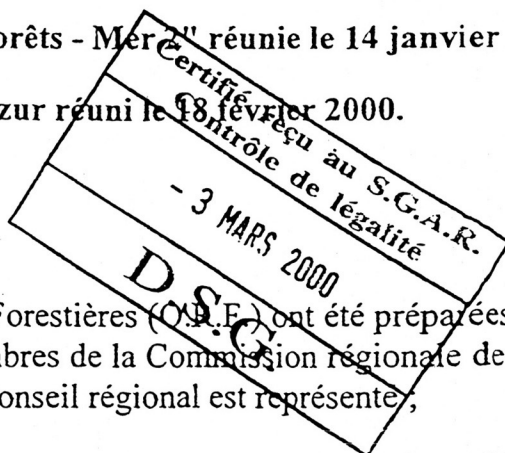
VU l'avis de la commission "Agriculture - Forêts - Mer 2" réunie le 14 janvier 2000 ;

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 18 février 2000.

CONSIDERANT

- que les Orientations Régionales Forestières (O.R.F.) ont été préparées par les services de l'Etat, en collaboration avec les membres de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers au sein de laquelle le Conseil régional est représenté,

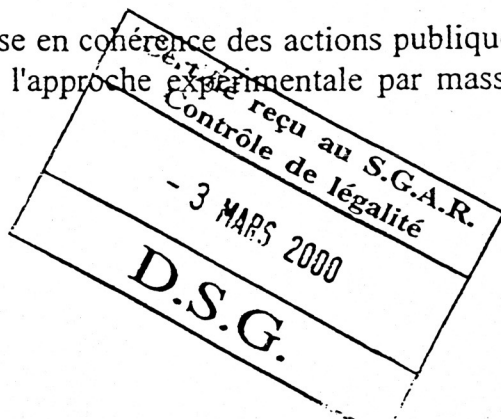
- que les O.R.F. ont été examinées lors de la séance du 8 octobre 1999 de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers ;



- que ces O.R.F. permettent de prendre en compte les évolutions intervenues dans le contexte forestier de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- que ces O.R.F. établissent un diagnostic des forces et des faiblesses de la forêt régionale notamment au plan de l'utilité collective, au plan économique et au plan des savoir faire ;
- que les O.R.F. établissent des propositions en matière de gestion et de protection de la forêt, de réalisation d'éclaircies, de mobilisation et d'utilisation des bois régionaux, de formation, information et recherche ;

DECIDE

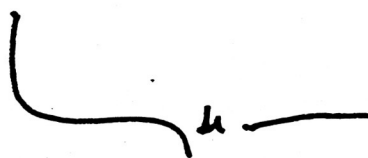
- de prendre acte des Orientations Régionales Forestières (O.R.F.) préparées par les services de l'Etat en collaboration avec des membres de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers ;
- de donner un avis favorable sur le document des orientations régionales forestières ;
- de recommander, pour ce qui concerne la mise en oeuvre effective des orientations régionales forestières au cours des années futures :
 - * la participation active de l'Etat aux côtés des communes forestières et du Conseil régional à la mise en oeuvre de l'observatoire de la forêt permettant un suivi efficace à court, moyen et long terme des actions résultant de l'application des orientations régionales forestières ;
 - * la poursuite d'une politique ambitieuse basée sur la protection et la valorisation de nos forêts, dans le cadre de la gestion durable, sur le développement des activités et de l'emploi dans la filière bois, sur la connaissance de la forêt et la responsabilisation des citoyens de notre région en matière de protection et de valorisation ;
 - * la mise en oeuvre de mesures incitatives permettant une augmentation sensible, dans le cadre d'une gestion durable de l'exploitation de nos forêts, rendue possible par une ressource régionale sans cesse croissante ;
 - * la prise en compte des spécificités régionales et des échelons territoriaux pour faciliter l'intégration et la différenciation des actions conduites localement à partir d'une concertation de l'ensemble des acteurs et utilisation de l'espace forestier et rural,
 - * la prise en compte de l'intérêt de la mise en cohérence des actions publiques de l'Etat et des collectivités en matière de forêt par l'approche expérimentale par massif forestier ;



* la prise en compte systématique de la multifonctionnalité des massifs forestiers notamment pour les activités de production forestière, de transformation du bois, de loisir et tourisme, de découverte de l'environnement et de développement de la biodiversité ;

* le développement rapide de contrats de gestion en forêt privée et particulièrement en petite forêt privée pour une mise en gestion durable de nos massifs forestiers ;

* l'instauration d'une réelle politique de filières forêts-bois permettant le développement de l'emploi régional, de la qualité et de la traçabilité des produits.



Le Président,
Michel VAUZELLE

Adopté à l'unanimité.

